



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/43
11 mars 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixantième réunion
Montréal, 12 - 15 avril 2010

PROPOSITION DE PROJET : REPUBLIQUE DU YEMEN

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan national d'élimination des SAO (seconde tranche)

PNUE et ONUDI

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Yémen

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
ODS phase out plan	UNEP, UNIDO

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2008
CFC: 247.7	CTC: 0	Halons: 0.6	MB: 29.8	TCA: 0

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)								ANNEE: 2008					
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a	Utilisation de	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC				65.4	182.3								247.7
CTC													0
Halons			.6										0.6
Methyl Bromide										29.8			29.8
Others													0
TCA									0.				0

(IV) DONNEES DU PROJET		2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal	CFC	269.4	269.4	0.	
	TCA	0.6	0.6	0.3	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)	CFC	268.7	268.7	0.	
	TCA	0.6	0.6	0.3	
Coûts de projet (\$US)	UNEP	Coûts de projet	315,000.	140,000.	455,000.
		Coûts de soutien	40,950.	18,200.	59,150.
	UNIDO	Coûts de projet	1,137,500.	233,000.	1,370,500.
		Coûts de soutien	85,313.	17,475.	102,788.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)	Coûts de projet	1,452,500.	373,000.	1,825,500.	
	Coûts de soutien	126,263.	35,675.	161,938.	
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)	Coûts de projet	1,452,500.	0.	1,452,500.	
	Coûts de soutien	126,263.	0.	126,263.	
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)	Coûts de projet			373,000.	373,000.
	Coûts de soutien			35,675.	35,675.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
------------------------------------	----------------------

QPS: Applications sanitaires préalable à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalable à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République du Yémen, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté pour examen à la 60^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la seconde et dernière tranche (2009) du Plan national d'élimination des SAO (PNE) pour un montant total de 140 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 18 200 \$ US pour le PNUE et de 233 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 17 475 \$ US pour l'ONUDI. La proposition est accompagnée d'un rapport périodique sur la mise en oeuvre du PNE en 2008 et 2009, du programme de mise en oeuvre pour 2010, d'un rapport de vérification pour 2008, et de tableaux pour l'accord pluriannuel.

Données générales

2. Le PNE du Yémen approuvé par le Comité exécutif à sa 55^e réunion visait à éliminer entièrement la consommation de CFC au pays avant janvier 2010 et à réduire la consommation de trichloroéthane à 0,27 tonne PAO d'ici 2010, avec une consommation maximale de 0,63 tonne PAO pour 2008 et 2009. Le financement total approuvé en principe pour le PNE était de 1 825 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 161 938 \$ US. A cette même réunion, le Comité exécutif avait approuvé un montant de 315 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 40 950 \$ US pour le PNUE et de 1 137 500 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 85 313 \$ US pour l'ONUDI pour la mise en oeuvre de la première tranche du plan national d'élimination.

Vérification

3. Le rapport de vérification indique que le Yémen ne produit ni n'exporte quelque SAO que ce soit, et que sa consommation correspond donc à ses importations. On a comparé diverses sources de données et procédé à une contre-vérification dans le rapport. En 2008, le pays a importé 247,68 tonnes PAO de CFC et 6 kg PAO de trichloroéthane, ce qui correspond à une consommation de 0,0 tonne PAO de trichloroéthane. La consommation tant du CFC que du trichloroéthane est inférieure à la consommation maximale admissible établie à 268,74 tonnes PAO pour le CFC et 0,63 tonne PAO pour le trichloroéthane, tel que le précise l'accord pour 2008 et 2009 entre le gouvernement du Yémen et le Comité exécutif. Les données sur la consommation préliminaire pour 2009 sont disponibles dans le rapport. Elles indiquent que les quantités maximales de CFC et de trichloroéthane pour lesquelles des autorisations d'importation ont été émises sont de 150,1 tonnes PAO de CFC et de 40 kg PAO correspondant à une consommation de 0,0 tonne PAO de trichloroéthane. Durant la période de janvier à septembre 2009, les registres des douanes montrent que les importations en rapport à ces autorisations sont de 93,47 tonnes PAO de CFC. La vérification indique que le Yémen s'est conformé aux niveaux de consommation admissible établis dans l'accord et aussi aux dispositions visant l'élimination dans le cadre du Protocole de Montréal pour 2008, et qu'il s'y conformera probablement aussi en 2009.

Rapport périodique pour 2008 et 2009

4. Afin de s'assurer de la mise en oeuvre efficace de la loi, des règlements administratifs ont été élaborés afin d'apporter un complément au système d'autorisation et de contingentement existant. Des ateliers sur le renforcement de la capacité ont été organisés en 2009 à l'intention des représentants de l'industrie, des autorités locales, et des organismes non gouvernementaux (ONG). Soixante agents de douane ont reçu une formation et six identificateurs de frigorigènes ont été achetés pour les douanes et seront livrés en 2010.

5. Les équipements pour le secteur de l'entretien, notamment 50 unités de récupération portables, 100 trousseaux d'entretien et 15 unités de récupération et de recyclage de climatiseurs d'automobile ont été livrés au pays. Toutefois, les essais d'acceptation ont présenté des problèmes, et des discussions sont en

cours entre l'ONUDI et l'entrepreneur afin de trouver des solutions. Un atelier de formation du formateur sur les bonnes pratiques en réfrigération a eu lieu pour 11 participants. En raison du retard à fournir le matériel de formation aux cinq centres de formation précédemment identifiés, la formation de 400 techniciens a été reportée à 2010.

6. La reconversion de dix entreprises en réfrigération devait initialement permettre de produire des panneaux en mousse pour réfrigérateurs avec HCFC-141b. Cette technologie a été sélectionnée après une discussion en détail à la 55^e réunion du Comité exécutif. L'ONUDI a discuté avec dix entreprises faisant partie du projet des options disponibles en matière de technologie visant l'élimination des CFC dans la production de mousse isolante, et recommandé la fusion de ces entreprises afin de permettre la reconversion aux hydrocarbures dans le système de mousse. Sept des dix entreprises se sont dites d'accord pour fusionner et procéder à l'utilisation de pentane comme agent de gonflage des mousses. Les trois autres se sont reconverties à l'emploi du HCFC-141b comme agent de gonflage des mousses. Les entreprises étaient légalement obligées de cesser la production lorsque la reconversion a été terminée à la fin de décembre 2009.

7. On a procédé à des activités de sensibilisation en rapport avec la stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur avec CFC importés et publié des brochures d'information. La situation est continuellement surveillée. En date du 1^{er} janvier 2010, le solde non dépensé du financement approuvé était de 328 412 \$ US, ce qui correspond à 22,6 pour cent du financement approuvé jusqu'à maintenant.

Programme de mise en œuvre 2010

8. Diverses activités sont prévues en 2010, notamment des activités de renforcement de la capacité, y compris la fourniture des identificateurs achetés en 2009 et d'autres programmes de formation pour les agents de douane. On prévoit aussi fournir des équipements aux centres de formation, avec comme objectif la formation de jusqu'à 800 techniciens d'entretien. Le projet fournira en 2010 de l'assistance technique pour la reconversion à des produits de remplacement sans CFC, et les activités de surveillance se poursuivront. On prévoit que tous les fonds disponibles pour le projet seront entièrement employés et, sur la base des données disponibles, que l'élimination totale sera réalisée en 2010.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

9. Le plan national d'élimination du Yémen avance rapidement et de manière encourageante. Malgré que la première tranche ait été approuvée il y a moins de deux ans, les travaux ont bien avancé. Les activités d'élimination financées par ce PNE ainsi que les outils d'intervention élaborés et mis en oeuvre par le gouvernement du Yémen semblent bien fonctionner. Le Yémen a rempli toutes ses obligations dans le cadre de l'accord et semble avoir jeté des bases solides qui lui permettront de cesser de consommer des CFC en 2010 et au-delà.

10. A la 55^e réunion, le Comité exécutif, après une longue discussion, a décidé de financer la reconversion au HCFC-141b. Néanmoins, les agences d'exécution, le PNUE et l'ONUDI ont entrepris d'améliorer encore davantage la conception du projet après son approbation, et réussi à apporter des rajustements pertinents afin que 70 pour cent des entreprises puissent employer à l'avenir des mousses gonflées avec des hydrocarbures. Cette entente est survenue lorsque les entreprises se sont entendues en ce qui a trait à la rationalisation industrielle de l'emploi des mousses.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du plan national d'élimination des SAO (PNE) du Yémen en 2008 et 2009, et du rapport de vérification de 2008;
- b) Approuve le programme annuel de mise en oeuvre associé à la seconde tranche pour l'année 2010; et
- c) Demande au gouvernement du Yémen de présenter, avec l'aide du PNUE et de l'ONUDI, un rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de travail indiqué au plus tard à la 63^e réunion du Comité exécutif.

12. Le Secrétariat recommande aussi l'approbation globale du plan de 2010 associé à la seconde et dernière tranche du plan national d'élimination du Yémen, avec les coûts d'appui associés, au niveau de financement suivant :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan national d'élimination des SAO (seconde tranche)	140 000	18 200	PNUE
b)	Plan national d'élimination des SAO (seconde tranche)	233 000	17 475	ONUDI
